

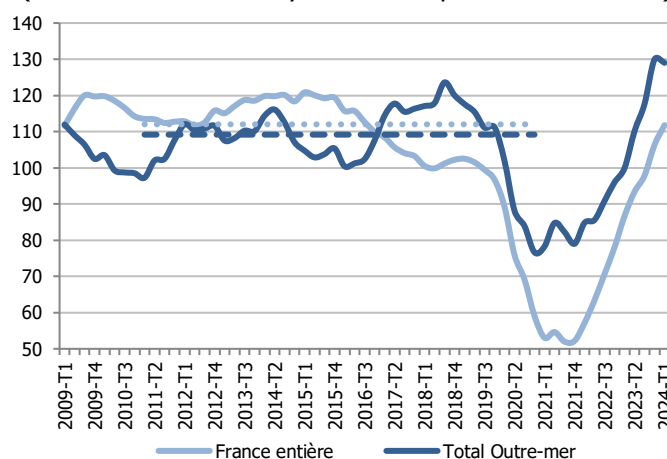
## Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les défaillances continuent de progresser

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Entre mars 2023 et mars 2024, on enregistre ainsi une hausse de 29,1 % du nombre de défaillances d'entreprises en Outre-mer (2 271) par rapport à la période mars 2022 à mars 2023, qui se situent sensiblement au-dessus de leur niveau pré-Covid. Les redressements et liquidations judiciaires recensées dans la France entière progressent fortement aussi (+29,0 %), mais demeurent inférieurs à leur moyenne 2010-2019.

L'augmentation des défaillances en Outre-mer reflète en premier lieu la situation des secteurs de la construction et du commerce et réparation automobile. En nombre de défaillances, ceux-ci demeurent en effet les plus touchés avec 584 (+25,3 %) et 427 (+36,0 %) entreprises touchées respectivement, soit presque la moitié du nombre total de défaillances sur un an.

La hausse des défaillances ultramarines continue d'être principalement tirée par les résultats de La Réunion (+61,0 % soit 948 défaillances cumulées sur un an), qui représente un quart des entreprises et 41,7 % des défaillances dans les territoires d'outre-mer. Les progressions sont également très marquées en Martinique (+33,0 %) et en Nouvelle-Calédonie (+28,3 %). À l'inverse, la Polynésie française et la Guyane se singularisent en étant les seuls territoires où le nombre de défaillances cumulé sur un an recule (de près d'un tiers).

**Défaillances des entreprises ultramarines**  
(indice base 100 = moyenne sur la période 2004-2024)



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2024.  
NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

**Consultez la publication et les données détaillées ici :**  
[Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)  
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, [communication@iedom-ieom.fr](mailto:communication@iedom-ieom.fr)